

Séance du conseil municipal du 14 décembre 2018

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Votants : 11

Date de convocation : 6 décembre 2018

Affichage le : 21/12/2018

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Joël BERGER, Nadine BESSON, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI, Gérard PERRIN.

EXCUSÉ :

ABSENTE EXCUSEE : Valère VIOLET a donné procuration à Suzanne HUOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine BESSON

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance,

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,

Travaux de la station d'épuration, contentieux, protocole transactionnel,

Modifications budgétaires,

Rapport de la CLECT,

Renouvellement de contrat à durée déterminée,

Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Christelle BOURGEOIS.

Il informe le Conseil Municipal que le point « renouvellement de contrat à durée déterminée » ne sera pas débattu en cette séance. Le Conseil Municipal souhaite quelques précisions.

1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

a. **Désignation secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Nadine BESSON secrétaire de séance.

Vote : Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018, n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

Délibération 2018/12/14/01

Il informe le Conseil Municipal que le point « renouvellement de contrat » ne sera pas débattu en cette séance. Le Conseil Municipal souhaite quelques précisions :

Plusieurs solutions :

Le contrat est renouvelé ou non avec autorisation du Conseil Municipal

L'agent ne souhaite pas renouveler son contrat

L'agent est nommé par arrêté du Maire sur le poste d'adjoint technique ouvert antérieurement.

3/ TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par M DECOSTERD, Président de la CCVM et le courrier de Me DOLIBEAU, avocat de la commune.

Certains membres du Conseil Municipal auraient souhaité avoir les derniers éléments de Me DOLIBEAU par mail. Monsieur le Maire indique que ces éléments sont parvenus à 18 h 08 ce jour par mail.

Les pénalités de retard reviendront intégralement à la commune, les autres indemnités concernent le budget assainissement et seront affectées à ce budget.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le Maire rappelle la dernière réunion du Conseil Municipal et la réunion de travail où ont été exposés les éléments de calcul de la demande d'indemnisation et règlement amiable du contentieux relatif aux problèmes de construction de la station d'épuration.

Les travaux de reconstruction ont débuté au deuxième semestre 2017 et sont achevés. La réception du chantier aura lieu le mardi 18 décembre.

Trois solutions s'offrent à la commune :

Pas de règlement amiable et poursuite de l'action en justice.

Un règlement amiable avec une indemnisation à 140 000 €

Un règlement amiable avec une indemnisation à 127 499.04 €

Le Conseil Municipal maintient son souhait d'une issue amiable du règlement du contentieux avec une indemnisation à 140 000 €.

Néanmoins il autorise le Maire à signer un règlement amiable pour la somme minimale de 127 499.04 €.

Les résultats de l'ultime négociation seront connus prochainement et le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires dans les conditions énoncées ci-dessus.

Vote : Pour : 11

Abstention :

Contre :

0

Délibération 2018/12/14/02

4/ MODIFICATIONS BUDGETAIRES

BUDGET COMMUNAL

Virement du compte 615232 à destination du compte 6718 pour la somme de 4 152 € pour permettre le

paiement de la facture de désamiantage.

M Perrin et Cottin doutent de la présence d'amiante sur le bâtiment. L'entreprise Heitmann a confirmé la présence d'amiante et les déchets ont été évacués en même temps que ceux de la station chez SITA - SUEZ à DRAMBON (21).

Vote : Pour : 5 Abstention : 2 Contre : 4

Virement de crédits du compte 022 dépenses imprévues à destination du compte 6413 pour 3500 € et 6218 pour 3 500 €.

Ces virements de comptes sont des ajustements réalisés en fin d'année. Monsieur Dardelin refuse de les voter favorablement au motif que les documents ne lui pas été transmis au préalable et qu'un budget est un cadre auquel il ne veut pas que l'on déroge. Il s'oppose à toutes modifications budgétaires.

Vote : Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 4

Délibération 2018/12/14/03

5/ RAPPORT DE LA CLECT

Le Maire invite le Conseil Municipal a voter le rapport e la CLECT.

La CLECT a évalué les charges transférées à la CCVM, dont la compétence GEMAPI.

Monsieur FIROBIND souhaite connaitre le mode de calcul. Il repose sur deux critères le linéaire et le nombre d'habitant.

Les attributions de compensation seront diminuées du montant du transfert de la GEMAPI.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Le transfert de la voirie de la zone des Plantes.

Vote : Pour : Abstention : 11 Contre :

Délibération 2018/12/14/04

6/ QUESTIONS DIVERSES

Colis des Anciens

Monsieur BERGER et Muriel KHALFAOUI interrogent le Conseil Municipal s'il souhaite renouveler le colis des Anciens pour cette fin d'année 2018.

Vote : Pour : 11 Abstention : Contre :

Délibération 2018/12/14/05

Monsieur COTTIN interroge sur la réception des travaux de la STEP mardi 18 décembre à 14 h 30.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se rendre à 11 h pour se rendre sur place à la station d'épuration avant réception définitive. MM DECOSTERD et ROLLET seront présents à la réception.

Monsieur FIROBIND interroge le Maire car il est difficile d'avoir une connexion téléphonique.
Monsieur COTTIN indique qu'un forage a été fait vers le château d'eau.

Monsieur PERRIN indique que Monsieur Bernard GUILLAUME, locataire a effectué des réclamations concernant des dysfonctionnements dans son appartement. Suzanne HUOT et Joël BERGER se sont rendus sur place avec un conseiller en énergie partagée du SYDED. Le conseiller en énergie a été surpris de l'humidité des murs. Mme MAILLER a indiqué qu'il y avait des citernes remplies d'eau qui étaient présentes en sous sol.

Monsieur PERRIN interroge le Maire sur la vente des accacias le long de la voie verte. Le bois a été vendu a M Claude NEUSER. Monsieur DARDELIN souhaite que cette pratique ne se fasse pas à Emagny car pour lui il y a conflit ou collusion entre le Maire et le personnel.

Séance levée à 21 h 45
Le Maire,
Joël BERGER

Emagny, le 18 décembre 2018